



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2010 - NUMÉRO SPECIAL N° 12 DU 2 AOUT 2010**

---



**DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES****Fermeture des bureaux de la Conservation des Hypothèques de CAMBRAI**

Par arrêté préfectoral en date du 2 août 2010

Article 1<sup>er</sup> - Les bureaux de la conservation des hypothèques de CAMBRAI seront fermés au public le mercredi 4 août 2010.

Article 2 - Monsieur le directeur régional des finances publiques du Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord et Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

**Modification de l'arrêté préfectoral modifié du 18 février 2010 portant délégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques  
à Monsieur Jean-Marie THEPOT directeur départemental de la cohésion sociale du Nord (RUO)**

Par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2010

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2010 modifié, portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie THEPOT, directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, en tant que responsable d'unités opérationnelles, à effet de signer tous les actes relatifs à l'exécution des recettes et dépenses relevant des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) est modifié comme suit :

A la liste des Budgets Opérationnels de Programme repris dans l'arrêté du 18 février 2010, il est ajouté :

N° de programme	Programme	Niveau de BOP
309 titres 2 et 5	Entretien des bâtiments de l'État	Régional - SGAR
722 titres 3 et 5	Dépenses immobilières	Régional - SGAR

Article 2 - Monsieur Jean-Marie THEPOT peut sous sa responsabilité, déléguer la signature qui lui est conférée par le présent arrêté à ses subordonnés dont la signature sera authentifiée auprès du comptable payeur général.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, par la direction départementale de la cohésion sociale, à Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord

**Modification de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 portant délégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques  
à Madame Françoise LIEBERT directrice départementale de la protection des populations du Nord  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat**

Par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2010

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2010, portant délégation de signature à Madame Françoise LIEBERT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la protection des populations du Nord, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, est complété comme suit :

« Délégation est donnée à Madame Françoise LIEBERT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la protection des populations du Nord en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme de la mission suivante dans le cadre du budget opérationnel de programme régional :

Mission : Gestion des finances publiques et des ressources humaines  
Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'État  
Titres : 2 et 5

Mission : Gestion du patrimoine de l'Etat  
Programme 722 : dépenses immobilières  
Titres 3 et 5 »

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2010, portant délégation de signature Madame Françoise LIEBERT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la protection des populations du Nord pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, demeurent inchangées.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Madame Françoise LIEBERT, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la protection des populations du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Modification de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant délégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques  
à Monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2010

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, en tant que responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État est complété comme suit :

Concernant la « Mission Gestion du patrimoine immobilier de L'État » il est ajouté au programme 722 : dépenses immobilière de l'Etat, le titre 3.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, demeurent inchangées.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

---

**Modification de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2009 portant délégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques  
à Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2010

Article 1<sup>er</sup> - L'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2009, portant délégation de signature à Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord pour l'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État, est complété comme suit :

« Délégation est donnée à Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes des missions suivantes:

Mission : Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'État

Titres : 2 et 5

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 3 avril 2009, , portant délégation de signature à Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord pour l'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'Etat, demeurent inchangées.

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, directeur départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

# TABLE DES MATIERES

## DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Fermeture des bureaux du Conservatoire des Hypothèques de CAMBRAI.....	1
Modification de l'arrêté préfectoral modifié du 18 février 2010 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Monsieur Jean-Marie THEPOT, directeur départemental de la cohésion social du Nord (RUO).....	1
Modification de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Madame Françoise LIEBERT, directrice départementale de la protection des populations du Nord pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat.....	1
Modification de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Monsieur Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord.....	1
Modification de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2009 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes du Nord.....	2

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'État (DiPP)  
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

**Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord**